

Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement	Fiche n° IM-1.03
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

MISE EN PLACE DE MESURES SPECIFIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Description du projet

Le projet consiste à préserver le cadre naturel et paysager, à renforcer la protection de l'environnement. Il vise aussi à une amélioration du cadre de vie en limitant les nuisances. Une série d'actions peuvent être mises en place dans ce sens :

- **Limiter l'utilisation de pesticides au niveau des exploitations agricoles et des cultures de sapins de Noël ;**
- **Maintenir la qualité de l'eau du lac ;**
- **Maintenir les réserves d'eau en prônant une utilisation parcimonieuse ;**
- **Limiter le bruit ;**
- **Diminuer les nuisances lumineuses ;**

2. Justification du projet

Malgré l'engagement de la Commune dans une dynamique environnementale (projets « nature » dans le cadre de BiodiverCité, opération villages fleuris, fauchage tardif, ...), l'environnement est soumis à différentes contraintes et menaces. Les citoyens pointent quelques pollutions ;

- Nuisances sonores dans certains villages dues à l'autoroute, aux trains et aux activités
- Nuisances lumineuses (en lien avec l'Observatoire Centre Ardenne)
- Nuisances visuelles, atteintes au paysage (notamment les sapins de Noël)
- Pulvérisation sur les sapins de Noël et les maïs

La principale préoccupation vient de la culture des sapins de Noël, qui nécessite des pulvérisations à répétition, dangereuses pour la santé et la biodiversité, et une certaine dévalorisation des paysages. Le GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier mène d'ailleurs un projet-pilote zéro phyto avec les pépiniéristes.

La poursuite d'actions en faveur de l'environnement apparait ici clairement comme un enjeu important et de long terme pour le territoire communal.

Lors des consultations villageoises, les habitants ont demandé à ce que le cadre naturel de la commune soit préservé. Selon eux, il est nécessaire de maintenir la qualité et les réserves d'eau.

Ce projet est en adéquation avec les objectifs de la Commune de préserver le cadre naturel et de renforcer la protection de l'environnement.

Effets directs et multiplicateurs

- Préservation et augmentation de la biodiversité
- Sensibilisation des agriculteurs aux pesticides
- Diminution des incivilités environnementales

- Amélioration du cadre environnemental de la commune
- Amélioration de la santé

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- IM-2.02 : Actions en faveur de la biodiversité
- IM-2.04 : Actions en faveur de la résilience de la forêt
- IM-3.02 : Embellissement des villages et de Neufchâteau
- IM-3.06 : Préservation et valorisation des paysages

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

3. Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

3.1 En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.I.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement <ul style="list-style-type: none"> ➤ O.S.2.5 Garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau ➤ O.S.2.6 Privilégier la replantation diversifiée en forêt communale
Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier	Conservation de la nature (préservation des cours d'eau, amélioration du réseau écologique)
	Sensibilisation à l'environnement
	Préservation du paysage et du patrimoine
	Agriculture (sapins de Noël en gestion diversifiée).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★ Sensibilisation des citoyens
ENVIRONNEMENTAL	★★★ Préservation de l'environnement
ECONOMIE	★ Tourisme lié à la nature

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Améliorer l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux.</p>
---	--

 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durable – est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l’impact environnemental et social de l’ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l’échelle mondiale.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – vise à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.</p>
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>Objectif 1 - Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable – l’accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l’acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et en limitant les impacts à long terme des catastrophes naturelles. Cette ambition se traduit à chaque échelle : notamment via la sensibilisation des citoyens.</p>

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** SWDE, ORES, PNHSFA, PAEDC, SPW-MI, Observatoire Centre Ardenne

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin de ne pas détériorer davantage la biodiversité, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

État du dossier :

Sans objet

Programme des travaux et/ou aménagements :

Réalisation des études spécifiques et mise en place des actions :

Pesticides :

- Sensibiliser les exploitants agricoles à l'utilisation des pesticides en vue d'une diminution des quantités utilisées.
- Limiter les pulvérisations dans les cultures de sapins de Noël existantes.
- Mener une réflexion concernant une nouvelle manière de produire des sapins 'plus propres', notamment en partenariat avec le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHFSA).
- Informer et conscientiser les collectivités, les gestionnaires publics et privés ainsi que les particuliers sur l'importance de ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse lors de l'entretien des espaces extérieurs.

Qualité de l'eau du lac :

- Etudier la faisabilité de filtration de l'eau du lac afin de pouvoir s'y baigner (traiter et gérer les pollutions potentielles comme les algues, les égouts, les animaux, etc.).

Réserves d'eau :

- Sensibiliser la population à la récupération d'eau de pluie, à l'utilisation des toilettes sèches et à l'intérêt des stations individuelles dans les zones concernées par l'épuration.
- Empêcher l'accès du bétail à l'eau en plaçant des clôtures le long des cours d'eau

Limiter le bruit :

- Mener une étude acoustique pour objectiver les nuisances sonores le long de l'autoroute et du rail et étudier la faisabilité de mesures correctives (par exemple murs antibruits).
- Faire respecter le règlement de police dont notamment l'article 64 : « Les organisateurs de réunions publiques ou privées sont tenus à veiller à ce que le bruit produit n'incomode pas les riverains. Au besoin, après 22h, ils tiendront portes et fenêtres fermées. »
- Mettre en place des dispositifs pour limiter les décibels dans les maisons de village.

Nuisances lumineuses :

- Limiter les nuisances lumineuses à l'aide de techniques intégrées au paysage (haies, etc.).
- Organiser une consultation avec les habitants afin de discuter de l'éclairage public nocturne (accord pour une prolongation de l'extinction).
- Inciter les commerçants à éteindre leurs enseignes lumineuses la nuit.

Planification :

Sans objet

Démarches administratives à réaliser :

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Mener des actions récurrentes en faveur de l'environnement.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,1 ETP)	7.500 € /an	Commune
Réalisation d'études	12.500 €	
Total (TTC) - Hors moyens humains	12.500 €	

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête sur la faisabilité de filtration de l'eau du lac	1	Laboratoire accrédité
Enquête acoustique pour les nuisances sonores	1	Laboratoire accrédité

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Actions de sensibilisation	2x/an	Communication communale
Sensibilisation des agriculteurs au zéro-phyto	40 agriculteurs participent aux réunions de sensibilisation	Liste de présence
Information de la population au zéro-phyto	40 participants à la réunion	Commune
Diminution de l'utilisation des pesticides	-15%	Enquête auprès des agriculteurs
Installations de citernes de récupération d'eau de pluie	+30%	Enquête
Diminution des commerces laissant un éclairage nocturne	- 50%	Enquête

10. Annexes

Sans objet